

DÉCISION DE LA COMMISSION**du 2 août 2001****modifiant la décision 92/452/CEE en ce qui concerne les listes des équipes de collecte d'embryons et des équipes de production d'embryons agréées dans les pays tiers pour les exportations vers la Communauté d'embryons d'animaux de l'espèce bovine**

[notifiée sous le numéro C(2001) 2447]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2001/638/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la directive 89/556/CEE du Conseil du 25 septembre 1989 fixant les conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires et les importations en provenance des pays tiers d'embryons d'animaux domestiques de l'espèce bovine ⁽¹⁾, modifiée en dernier lieu par la décision 94/113/CE ⁽²⁾,

considérant ce qui suit:

- (1) Les services vétérinaires compétents du Canada et des États-Unis d'Amérique ont transmis une demande de modification de la liste, établie par la décision 92/452/CEE de la Commission ⁽³⁾, modifiée en dernier lieu par la décision 2001/184/CE ⁽⁴⁾, des équipes officiellement agréées sur leur territoire pour l'exportation d'embryons d'animaux domestiques de l'espèce bovine, vers la Communauté.
- (2) Des garanties concernant le respect des exigences prévues à l'article 8 de la directive 89/556/CEE ont été reçues par la Commission.
- (3) Il est donc nécessaire de modifier la décision 92/452/CEE en conséquence.
- (4) Les mesures prévues par la présente décision sont conformes à l'avis du comité vétérinaire permanent,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

L'annexe de la décision 92/452/CEE est modifiée comme suit:

- 1) La ligne suivante est ajoutée aux lignes concernant les équipes canadiennes:

«CA		E 1241		Centre de production d'embryons Damythier 281, rang 5 St-Liguori, Québec JOK 2XO	Dr Luc Besner»
-----	--	--------	--	---	----------------

- 2) Les lignes suivantes sont ajoutées aux lignes concernant les équipes américaines:

«US		91CA035 E 689		Ruann Dairy 7285 W Davis Av Riverdale CA 93656	Kenneth Halback
US		01WI098 E 1063		Dairyland Veterinary Practice 370 Flower Court Platerville WI 53818	Dr Leah Penza»

⁽¹⁾ JO L 302 du 19.10.1989, p. 1.⁽²⁾ JO L 53 du 24.2.1994, p. 53.⁽³⁾ JO L 250 du 29.8.1992, p. 40.⁽⁴⁾ JO L 67 du 9.3.2001, p. 77.

- 3) Les lignes concernant les équipes américaines E 512 (91PA005) et E 962 (91CA040) sont remplacées respectivement par les lignes suivantes:

«US		91PA005 E 512	94PA005 IVF	Em Tran 197 Bossier Road Elizabethtown PA	Boyd Henderson
US		91CA040 E 692		Webb ET Services 1319 Prairie Flower Road Turlock CA 95480	James Webb»

- 4) Les lignes concernant les équipes canadiennes E 607, E 660 et E 933 sont remplacées respectivement par les lignes suivantes:

«CA		E 607		Mill Bay Veterinary Clinic 840 Delaune Road PO Box 128 Mill Bay, British Columbia VOR 2PO	Dr Jim Decker Dr Chris Urquhart
CA		E 660	E 660(FIV)	Clinique vétérinaire Coaticook 490 Main Ouest CP 25 Coaticook, Québec J1A 2S8	Dr Pierre Brassard
CA		E 933		E.T.E. Inc 3700 boul. de la Chaudière suite 100 Ste-Foy, Québec G1X 2K5	Dr Louis Picard Dr Marc Dery»

Article 2

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 2 août 2001.

Par la Commission

David BYRNE

Membre de la Commission